

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22 AVR. 2026

ID : 056-215600420-20260414-DEL2026_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

N°DC-2026-40

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Objet : Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi dix avril deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, Mme Katy VERA, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Sébastien CHENAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Catherine JAFFRE, Mme BONNET Stérenn

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Mme Maud SIMONNOT

Secrétaire de séance : Mme Katy VERA

Vu les articles R.123 et L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles ;

Les articles R123-7 et suivants et L123-6 du code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

En vertu de la délibération n°DC-2026-39, le conseil municipal a fixé à six (6) le nombre de membres élus par le conseil municipal au sein du conseil d'administration.

Après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 18
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
- bulletins blancs à déduire : 0
- nombre de suffrages exprimés : 18

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22 AVR. 2026

ID : 056-215600420-20260414-DEL2026_40-DE

Sont élus membres du conseil d'administration du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Colpo :

- Madame Sandrine OLLIC,
- Monsieur Thierry QUERO,
- Madame Isabelle LE BLAY,
- Madame Catherine JAFFRÉ,
- Monsieur Sébastien CHENAIS,
- Madame Stéphanie LE BRUN,

Par ailleurs, les membres nommés par arrêté du maire, sont les suivants :

- Madame Anne-Marie KISSOUN (secours catholique),
- Monsieur Benoît CHARPENTIER (Union Départementale des Associations Familiales - UDAF),
- Monsieur Jean-Claude POCARULL,
- Madame Marie-Christine GOUZER (association des personnes âgées du département),
- Madame Martine HINDRÉ,
- Monsieur Jean-François STEPHAN, (Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie (UNPRG) – ancien Maire de Colpo),

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

